| Département |
| --- |
| *PAS-DE-CALAIS* |
| Canton |
| *BOULOGNE NORD OUEST* |
| **Commune** |
| ***WIMEREUX*** |

*Arrêté n°2026_523*
*Feuillet n°104*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**
**Liberté - Egalité - Fraternité**
---
**ARRETE DU MAIRE**

*ST/PR/ME*

*Le Maire de la Ville de WIMEREUX,*

*VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,*

*VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,*

*VU, le Code Pénal,*

*VU, le Code de la Route*

*VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,*

*CONSIDERANT, l'avis de forte tempête et la nécessité de fermer l'allée des Droits de l'Enfant par mesure de sécurité,*

*CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer l'accès à cette allée et de prendre des mesures afin d'éviter tout danger et prévenir les accidents,*

***ARRETONS***

*Article 1er : Les accès à l'allée des Droits de l'Enfant sont interdits à compter de ce jour et ce jusqu'à disparition du danger.*

*Article 2 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux secours, à la Police, aux médecins, aux personnels médicaux, de lutte contre l'incendie et communaux de Wimereux.*

*Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques de la ville de Wimereux.*

*Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.*

*Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.*

.../...

*Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*WIMEREUX, le 22 octobre 2026*

*Le Maire,*
*Jean-Luc DUBAËLE*

MAIRIE DE WIMEREUX
Pas-de-Calais

*VU, le D.G.S.*